



Conseil économique et social

Distr. générale
15 juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-sixième session

Genève, 23-26 septembre 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Groupe d'experts de la sécurité
aux passages à niveau**

Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

Note du secrétariat

On trouvera dans le présent document des informations générales et le projet de mandat soumis le 11 juillet 2013 à l'approbation du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe en vue de la création d'un groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) est invité à adopter officiellement ce document, qui tient compte d'une petite modification destinée à assurer la cohérence avec le fait que des États non membres de la CEE peuvent aussi y participer.

Création d'un groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

1. À sa soixante-treizième session (Genève 1^{er}-3 mars 2011), le Comité des transports intérieurs a souligné qu'il importait d'examiner les questions clés relatives au renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
2. Le Comité a recommandé que le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) envisagent de créer, pour une durée limitée, un groupe commun d'experts chargé d'étudier les moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau en se fondant sur l'expérience pertinente d'autres organismes comme l'Agence ferroviaire européenne (ECE/TRANS/221, par. 50).
3. À sa soixante et unième session, qui s'est tenue du 21 au 23 mars 2011, le WP.1 a noté l'invitation du Comité des transports intérieurs à envisager de créer, avec le SC.1 et le SC.2, un groupe multidisciplinaire d'experts sur l'amélioration de la sécurité aux interfaces route/rail (passages à niveau). Le WP.1 a accepté de prendre part à cette initiative (ECE/TRANS/WP.1/131, par. 21).
4. Le mandat du groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau a été élaboré conformément aux Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes de la CEE. Le groupe d'experts, d'une manière générale, s'efforcera de rassembler des spécialistes des secteurs de la sécurité routière et ferroviaire en vue de mieux comprendre les problèmes qui se posent concernant cette interface intermodale.
5. Conformément aux Directives, le groupe d'experts sera ouvert aux représentants des États membres de la CEE, des États membres de l'Union européenne, des milieux universitaires et du secteur privé. Il sera également ouvert aux États non membres de la CEE. Les travaux du groupe devraient durer jusqu'au 31 décembre 2015, délai qui pourrait être prolongé si nécessaire.
6. Le groupe d'experts sera créé sans qu'il soit nécessaire de prévoir des ressources additionnelles. Les services d'appui lui seront fournis dans la limite des capacités existantes du secrétariat de la CEE. Les services de conférence et d'interprétation seront assurés par l'ONUG.
7. Le Comité exécutif est invité à approuver la création du groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau ainsi que son mandat (voir ci-joint).

Annexe

Mandat du groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

1. Le groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau permettra de débattre au niveau international de la question du renforcement de la sécurité à l'interface des systèmes routiers et ferroviaires, en rassemblant des spécialistes des secteurs public et privé, ainsi que des représentants des milieux universitaires et des chercheurs indépendants. L'approche adoptée visera à trouver un «système sûr» prenant en compte les cinq éléments clés de la sécurité aux passages à niveau: engagement, mesures éducatives, aspects techniques, mesures coercitives et considérations économiques.
2. En utilisant les ressources existantes du secrétariat, et éventuellement grâce à un soutien financier additionnel fourni par les pays participants, et en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, le groupe d'experts examinera les données disponibles en vue de décrire, d'étudier et de mieux comprendre les questions de sécurité qui se posent aux interfaces route/rail et mettra au point un plan stratégique multidisciplinaire visant à réduire les risques d'accidents, mortels ou non, aux passages à niveau.
3. Plus spécifiquement, les tâches du groupe d'experts seront les suivantes:
 - Rassembler toutes les informations pertinentes en vue de décrire et d'étudier la situation actuelle en matière de sécurité aux passages à niveau dans les États membres de la CEE et dans certains États non membres;
 - Réaliser, de manière coordonnée, une enquête comparative entre les pays sur les législations et/ou les arrangements juridiques visant les passages à niveau;
 - Décrire et évaluer les facteurs clés qui contribuent à l'insécurité des passages à niveau dans les domaines suivants: infrastructure, législation nationale, comportement des usagers, gestion, mesures éducatives et coercitives;
 - Élaborer une stratégie concernant les interfaces route/rail appuyée par un plan d'action en vue de contribuer à atteindre l'objectif d'une sécurité accrue aux passages à niveau;
 - Créer et maintenir un réseau de contacts dans les domaines pertinents, notamment avec les principales parties prenantes: pouvoirs publics, organismes chargés de faire appliquer la réglementation, milieux universitaires, secteur industriel, responsables de la sécurité routière et ferroviaire et usagers, en vue de procéder à des échanges d'informations et de bonnes pratiques;
 - Concevoir un cadre général pour orienter et faciliter une application cohérente des initiatives qui illustrent les meilleurs moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau;
 - Examiner la possibilité d'élaborer des projets (pilotes) pour faire en sorte que la priorité soit accordée à des initiatives en matière de sécurité qui reposent sur une approche systémique;
 - Envisager d'organiser des ateliers à l'appui des principaux objectifs qui seront fixés dans le plan d'action stratégique;

- Surveiller l'efficacité et la durabilité des initiatives prises dans le cadre de la stratégie, recommander notamment des mesures correctives dans les domaines de la sécurité, des interventions d'urgence, de la gestion des risques et des outils de formation, et faire rapport sur la situation;
 - Identifier les besoins futurs, stratégiques et opérationnels, en matière de recherche ainsi que les mécanismes d'exécution en tenant compte, dans la mesure du possible, des ressources existantes;
4. Le groupe d'experts sera ouvert aux représentants et experts nommés par des gouvernements tant d'États membres que d'États non membres de la CEE. Il sera également ouvert aux représentants des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, du secteur de la recherche et du secteur privé.
 5. Le groupe d'experts bénéficiera de l'aide du secrétariat de la CEE et fera rapport au Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières.
